



Règles – à lire avec attention

Inscription

- Le bulletin d'inscription est valable pour un semestre.
 - Aucun enfant ne sera accepté sans avoir été inscrit au préalable.
 - En cas d'inscriptions insuffisantes, l'ASIRE se réserve le droit de modifier la fréquence proposée ou de supprimer l'activité.
 - Chaque inscription est définitive et sera facturée pour le semestre en entier (sauf en cas d'annulation du cours par l'ASIRE).
 - Il n'y a pas de confirmation, les parents seront informés personnellement en cas d'annulation du cours ou si le cours est complet.
-

Présences

- Les parents qui inscrivent leur enfant s'engagent à ce qu'il suive avec assiduité l'activité choisie.
 - Une liste des présences est tenue par le/la responsable.
 - Toute absence à l'activité est signifiée par e-mail aux parents.
-

Respect du/de la responsable

- L'enfant s'engage à respecter l'horaire de l'activité.
- Il sera respectueux et poli envers le/la responsable et ses camarades.
- Il respectera les consignes du/de la responsable.
- Les parents, dont l'enfant perturbe l'activité, en seront informés par le/la responsable. Si la situation devait perdurer, les parents recevraient alors un avertissement, par écrit, de l'ASIRE. Enfin, si l'attitude générale de l'enfant ne devait s'améliorer, une expulsion pourrait intervenir à la suite d'un entretien entre l'ASIRE et les parents et il n'y aura pas de remboursement.



Facturation

- L'activité est facturée semestriellement conformément aux tarifs mentionnés dans la présente brochure.
 - Toute participation, même unique, à une activité engendrera une facturation du semestre complet, le cours étant ouvert en fonction du nombre d'inscriptions.
 - Aucun remboursement n'interviendra en cours d'année.
-

Résiliation

La résiliation de l'inscription doit se faire **par les parents et par écrit** (ASIRE – Rte d'Echallens 21 – 1041 Poliez-Pittet) **ou par e-mail** (secretariat@asire.ch). Cependant il n'y aura pas de remboursement.